LIVRET D'ACCUEIL DES APPRENANTS

FORMATION PAR APPRENTISSAGE
FORMATION CONTINUE

1 AVENUE DES PYRENEES
66600 RIVESALTES
Standard : 04.68.64.01.48

Vous venez d'être admis-e à une session de formation proposée par les centres de Formation Professionnelle Continue et par Apprentissage (FPCA) des Pyrénées-Orientales de l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole AgriCampus 66, et nous vous en remercions.

Les directrices, Raphaëlle Salguero et Séverine Berquin

Nos Centres de Formation Professionnelle Continue et par Apprentissage (CFA agricole des Pyrénées-Orientales et CFPPA Perpignan Roussillon) ont comme objectif d'être en appui aux professionnels de l'agriculture et du monde rural au travers de la réponse à leurs besoins de formation.

Aujourd'hui, nous proposons des actions de formation qui vont de la découverte des métiers aux formations qualifiantes et diplômantes, du niveau 3 (CAP) au niveau 6 (Bachelor), ainsi qu'un pôle dynamique de bilan, d'accompagnement et de suivi des publics en insertion.

L'ensemble de nos actions intègrent les logiques de protection de l'environnement et de développement durable.

Nos formations alternent des périodes en centre, durant lesquelles les équipes pédagogiques abordent la découverte des bases du métier, des gestes professionnels ainsi que la formation générale et technique, et des périodes en entreprise, où les réalités du futur métier sont découvertes.

Ce livret d'accueil vous présente :

- **L'AgriCampus66** - Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole
- **Nos locaux et antennes** sur l'ensemble du département : Argelès-sur Mer, Le Boulou, Prades, Rivesaltes, Théza, Vivès.
- **Les matériels, plateaux techniques et l'exploitation agricole** mis à disposition des apprenants
- **La vie des centres :**
  - L'accès et les aspects sécurité
  - Les espaces de restauration et l'hébergement
  - Les fonds documentaires et les salles informatiques
  - La gestion administrative de votre dossier
  - Le compte NetYPAREO
  - Les E.P.I. pour travailler en sécurité
  - Les déplacements
  - Les périodes de fermeture des centres
  - Les services complémentaires des Centres
  - L'amélioration continue du système qualité
  - Les instances représentatives des centres et de l'EPLEFPA
- **Les aides (formation, emploi, mobilité…)**
- **Notre offre de formation** en apprentissage et en formation continue

L'AGRICAMPUS 66

L'AgriCampus 66, Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole, regroupe 4 centres d'enseignement et de formation agricoles publics à Rivesaltes et à Théza, plusieurs antennes dans le département et une exploitation agricole pédagogique 100% bio.

E.P.L.E.F.P.A Perpignan Roussillon
RN 114 – 66200 THEZA
04.68.37.99.37
Directrice : Vanessa ALLAUZEN
Président du Conseil d'Administration : Denis BASSERIE
Agent comptable : José RODRIGUEZ
Gestionnaire : David REMY

Lycée d'Enseignement Général et Technologique Agricole - L.E.G.T.A. Federico Garcia Lorca
Route d'Alenya - 66200 THEZA
04.68.37.99.37
Prroviseur : Vanessa ALLAUZEN
Proviseur adjoint : Patrick HAUGUEL
CPE : Cynthia BREL

Lycée Professionnel Agricole - L.P.A Claude Simon
1 Avenue des Pyrénées - CS 10072
66601 RIVESALTES Cedex
04.68.64.08.41
Prroviseur : Alexandra MILLIET
CPE : Cécile FINES

LORCA LPA agricampus 66 cultivez votre avenir CFA DOMAINE CFPPA

Centre de Formation des Apprentis - CFA des Pyrénées-Orientales
1 Avenue des Pyrénées - CS 10072
66601 RIVESALTES Cedex
04.68.64.01.48
Directrices : Raphaëlle SALGUERO / Séverine BERQUIN
Président : Enzo RODRIGUEZ

Domaine Pédagogique du Mas de la Garrigue
3 Avenue des Pyrénées - 66600 RIVESALTES
04.68.64.86.25
Directrice : Rafaëla URBINA

Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole - CFPPA Pyrénées Roussillon
1 Avenue des Pyrénées - CS 10072
66601 RIVESALTES Cedex
04.68.64.01.48
Directrices : Raphaëlle SALGUERO / Séverine BERQUIN
Président : Enzo RODRIGUEZ

ORGANIGRAMME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET PAR APPRENTISSAGE (F.P.C.A)

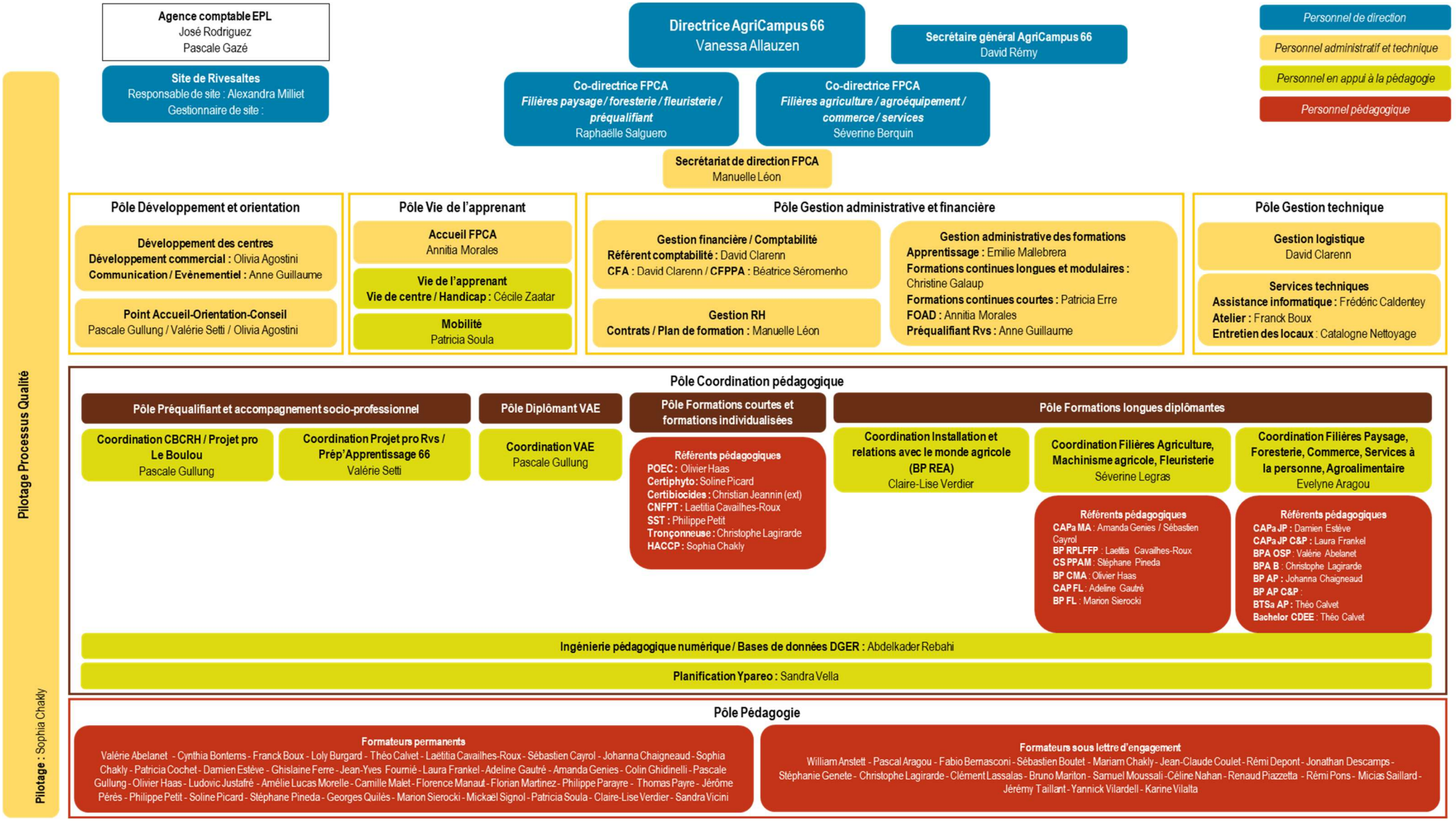

NOS LOCAUX ET ANTENNES

LE SIEGE ADMINISTRATIF DE RIVESALTES ET L'HÔTEL DES VIGNES

Les centres de Formation Professionnelle Continue et par Apprentissage (FPCA) se trouvent dans l'enceinte du lycée agricole Claude Simon à 150m de la gare SNCF et de la mairie.

Le Point « Accueil-Orientation-Conseil » dédié à l'accompagnement au projet professionnel et le service « Communication » sont installés à côté de la Gare, au 3ème étage de l'ancien « Hôtel des Vignes ».

Les deux sites sont desservis par les lignes de bus de l'agglomération de Perpignan - Arrêt « lycée agricole »

19

16

9

.

Le lycée Federico Garcia Lorca de THEZA

Route d'Alenya – 66200 THEZA – 04 68 37 99 37

Il est desservi par le bus T2

(un seul bus journalier Perpignan-Théza et retour)

L'antenne de PRADES

Maison des Entreprises – Espace Alfred Sauvy – 66500 PRADES – 04 68 05 77 31

L'antenne dispose de 2 salles de cours, d'une salle informatique et d'un bureau formateur

Elle est desservie par les bus arrêt « Maison des entreprises ».

520 521 560

L'antenne du BOULOU

Distriport – 66160 LE BOULOU – 04.68.22.13.18

L'antenne dispose de 3 salles de cours

Elle est desservie par le bus arrêt « zone multimodale »

530

Une zone multimodale (bus/covoiturage) se trouve en face, sur le parking de l'hôtel « Le Néoulous ».

L'antenne de VIVES (Travaux Forestiers)

Institut Méditerranéen du Liège

23 Route du Liège – 66490 VIVES – 04 68 83 39 83

L'antenne d'ARGELES S/ MER (Camping & Paysage)

En cours de définition

LES MATERIELS, PLATEAUX TECHNIQUES ET L'EXPLOITATION AGRICOLE

- Une exploitation agricole de 29 ha en agriculture biologique à Rivesaltes.

- Un espace de 2 ha en maraîchage en sol vivant à Théza (TESA - Terre d'Ecole des Savoirs Agro-écologiques)

- Une halle de transformation de produits végétaux à Théza

- Des plateaux techniques
  - atelier mécanique à Rivesaltes (matériel agricole, soudure)
  - alambic départemental et séchoir à Théza
  - salle de dégustation d'œnologie à Rivesaltes
  - atelier de micro-vinification à Rivesaltes
  - laboratoire de culture in-vitro à Rivesaltes
  - laboratoire santé et cuisine pédagogique à Rivesaltes
  - serres

Nos Centres s'appuient sur de nombreux partenaires en réseau : chambre d'agriculture, CIVAM BIO 66, INRAE, Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, Terres vivantes…

L'accès

L'accès au site de Rivesaltes se fait au niveau de portail central au moyen de la carte magnétique individuelle fournie au démarrage de la formation.

Les plans des principaux sites de formation et les aspects sécurité

Le site principal de Rivesaltes

Chaque centre dispose d'un point de rassemblement spécifique en cas d'évacuation :

- Pour le CFPPA : devant l'entrée livraison des cuisines
- Pour le CFA : dans la cour du lycée / derrière l'internat (formation fleuriste bâtiment I)

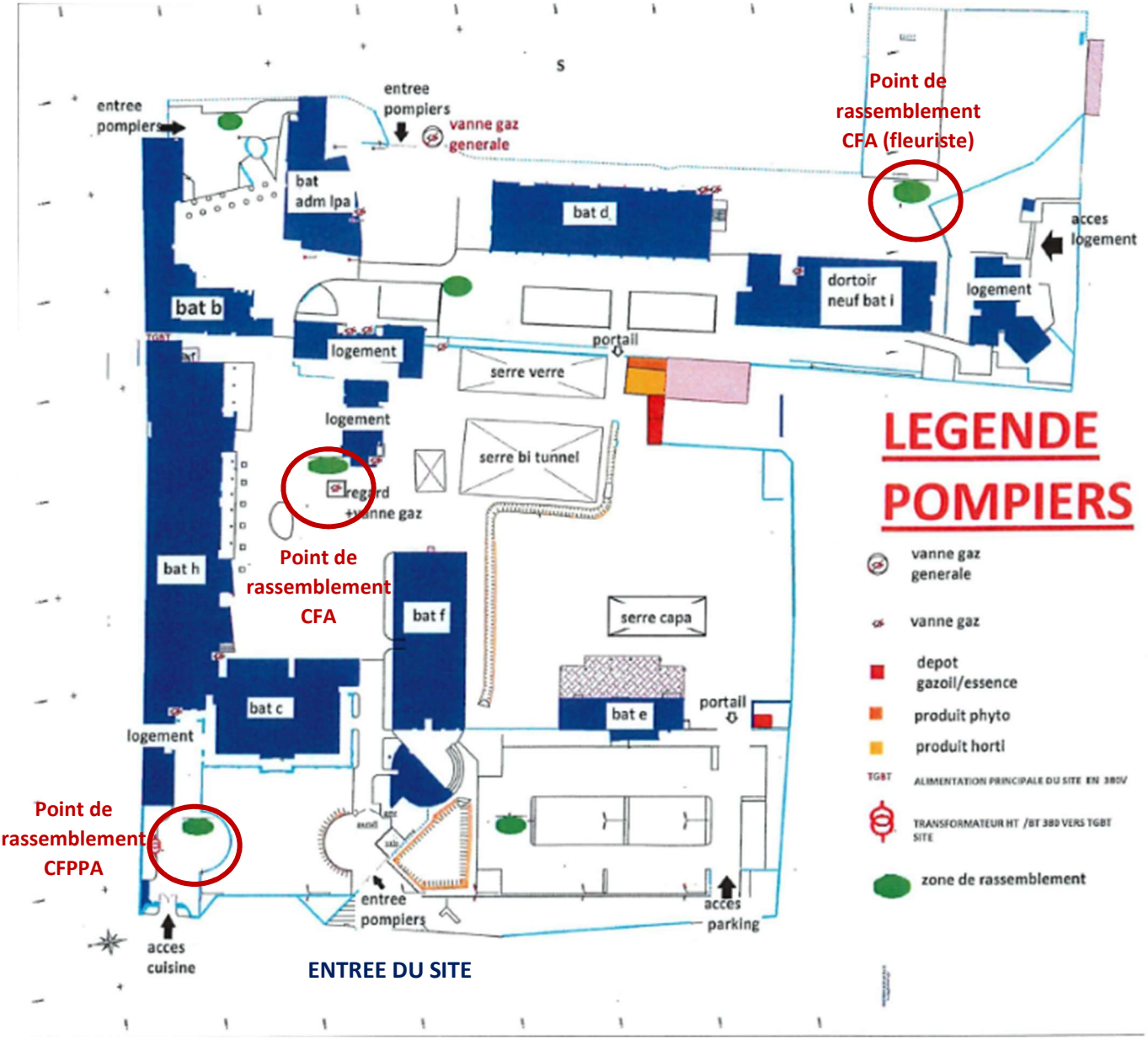

Le site de l'Hôtel des Vignes à Rivesaltes

L'accès au bâtiment est sécurisé. Il faut sonner pour qu'un agent sur place déverrouille la porte magnétique. Les locaux occupés par la FPCA sont situés au 3ème étage (accès par l'escalier ou par l'ascenseur pour les personnes à mobilité réduite).

Un parking public est disponible derrière la mairie (Parking Gwenou - Av. Ledru Rollin).

Le lycée Federico Garcia Lorca de Théza

Un parking est accessible à l'entrée du site.

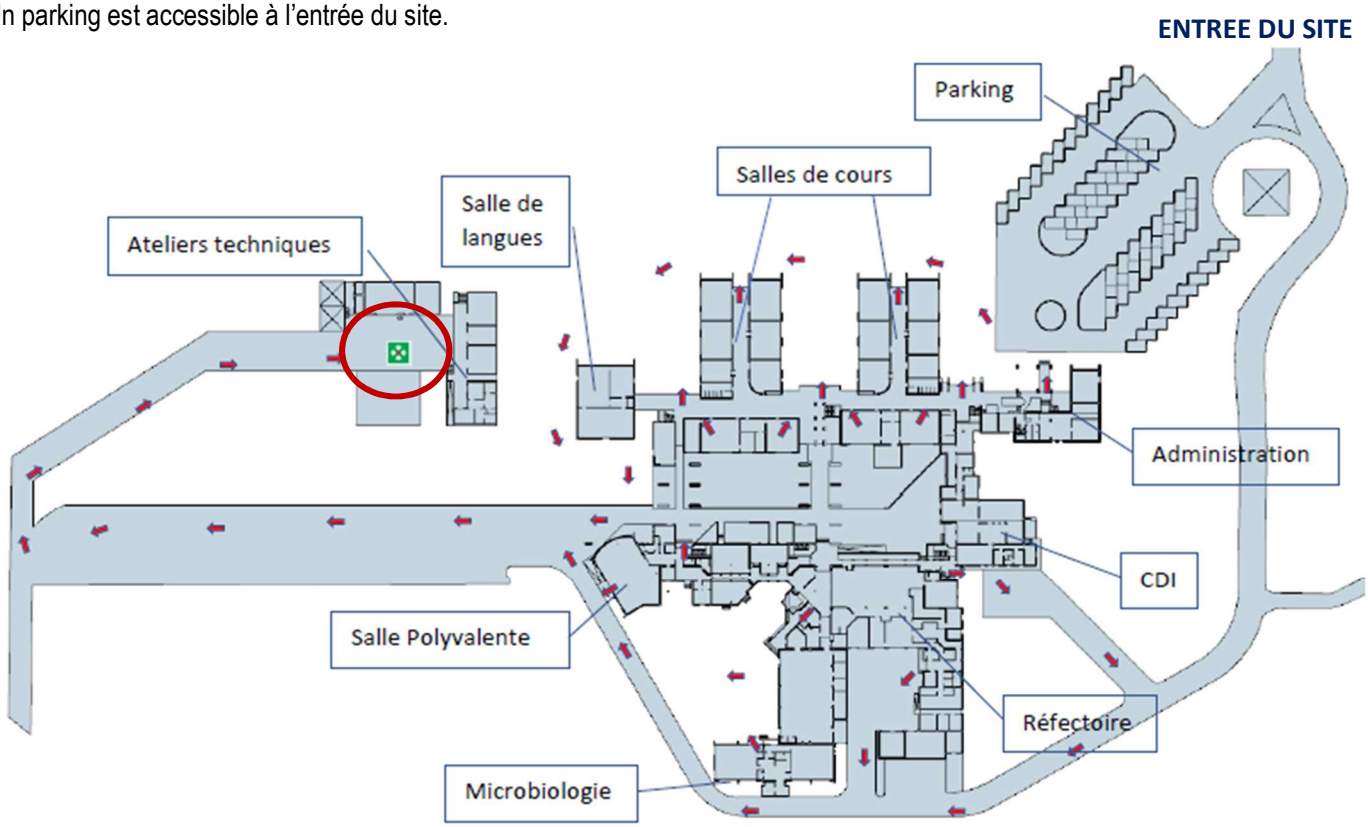

La maison des entreprises à Prades

Un parking est accessible autour du site.

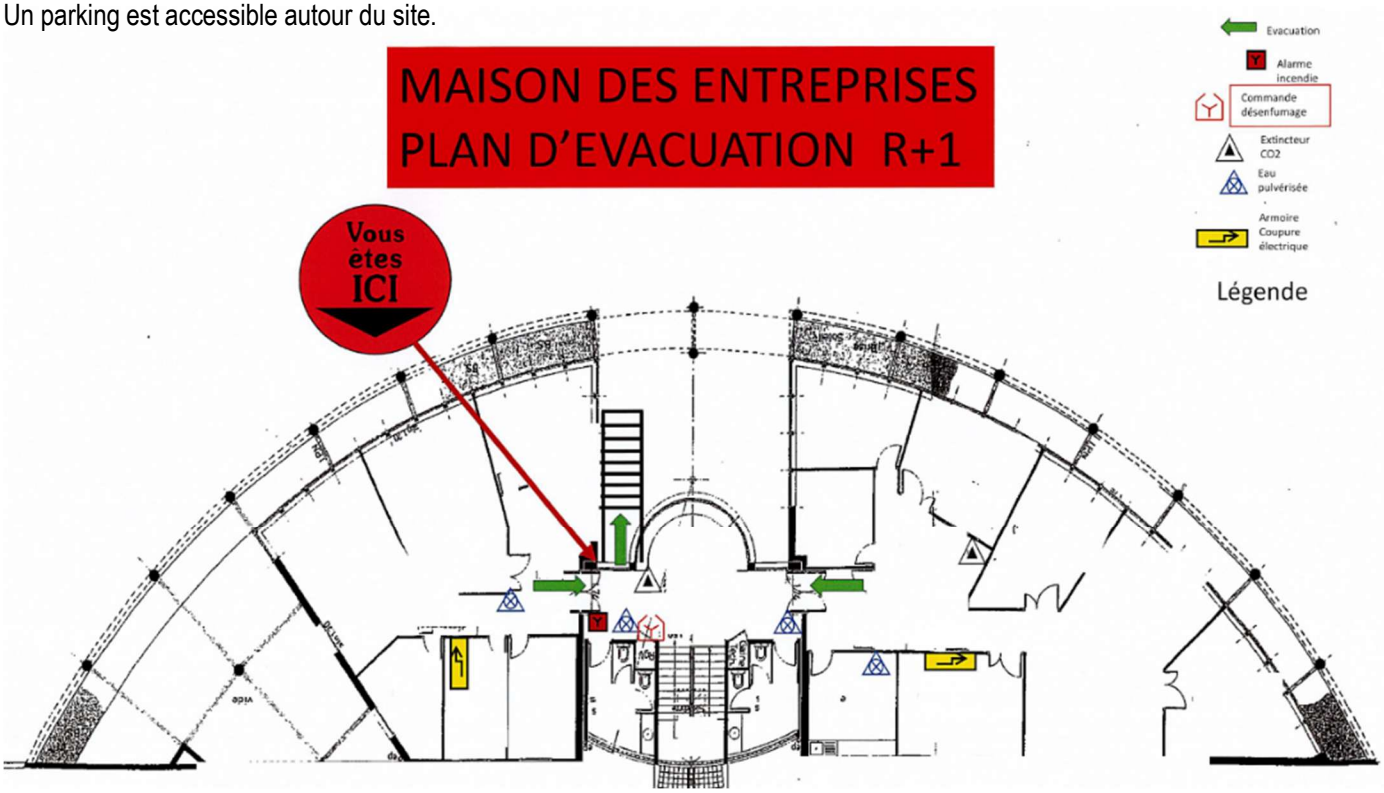

Les espaces de restauration

Deux selfs

La réservation et l'accès se font au moyen de la carte magnétique d'accès à l'établissement. La réservation du repas doit être effectuée avant 9h30 à la borne turbo self. Le prix du repas est fixé à 4,20€ pour les apprenants en formation longue et 9€ pour les extérieurs (prix 2025) (paiement par chèque ou espèce uniquement). Aucun passage en négatif n'est autorisé.

La restauration n'est pas assurée pendant les vacances scolaires.

Rivesaltes	Théza
Rechargement auprès de l'accueil du château de 8h à 8h30 et de 10h15 à 10h30	Rechargement auprès de Mme Catherine Schaeffer, comptable du lycée, entre 10h00 et 10h30

Une cafétéria

Située sur le site de Rivesaltes, à côté du bâtiment F, celle-ci est équipée d'un four à micro-ondes et de 2 distributeurs de boissons chaudes.

Sur les autres sites

Des salles équipées sont à disposition.
Il est strictement interdit d'introduire nourriture et boissons dans les salles de cours, dans tous les sites. Ces espaces doivent être maintenus dans un état de propreté. Merci d'utiliser le matériel de nettoyage mis à disposition.

Des snacks, restaurants, supermarchés, boulangeries pour se restaurer pendant la pause méridienne sont accessibles à pied sur Rivesaltes.

L'hébergement

Les lycées de Rivesaltes et de Théza disposent chacun d'un internat qui peut accueillir des apprenants sous réserve de disponibilités.

Les fonds documentaires et les salles informatiques

Centre de Documentation de Rivesaltes	Centre de Documentation et d'Information (CDI) du Lycée de Théza
Accessible avec un formateur pendant les heures de formation. Les ouvrages et revues techniques, la presse, sont consultables sur place.	
Accessible individuellement en dehors des heures de formation sur réservation auprès de Mm Fabienne KLETZKY.	Accessible individuellement en dehors des heures de formation. Présence d'un personnel de l'établissement au CDI durant les heures d'ouverture.

Des salles informatiques sont accessibles avec un formateur pendant les heures de formation sur les différents sites.

Le suivi des dossiers des apprenants

L'apprenant doit fournir au directeur du CFPPA ou du CFA., lors de son inscription à une formation, toutes les informations et documents nécessaires à la constitution des dossiers de protection sociale, de rémunération et d'inscription éventuelle aux examens.

Le compte NetYPAREO

C'est l'espace numérique personnel apprenant. Il est accessible avec les codes distribués dès l'entrée en formation et permet le suivi de la formation : Emploi du temps - Cahier de textes - Etats de présence / absences - Dossier disciplinaire - Actualités du centre

Les Equipements de Protection Individuelle (E.P.I) pour travailler en sécurité

Les EPI sont définis par le Code du Travail article R233-83-3.

Formation en apprentissage : Conformément à l'article R4321-1 du Code du Travail, la fourniture des EPI et des vêtements nécessaires à la réalisation du travail en toute sécurité est à la charge du maître d'apprentissage

Le port des EPI est obligatoire pour tous les Travaux Pratiques quelle qu'en soit la nature.

L'apprenant a obligation de :

- porter les EPI qui sont mis à sa disposition et de respecter leur utilisation,

- de s'assurer du bon état de son équipement avant usage,
- d'alerter l'entreprise et le Centre de toute situation de travail présentant un risque de danger et de toute défectuosité des systèmes de protection.

	Agriculture et paysage	Forêt	Arboriculture	Agro-alimentaire
Chaussure de sécurité	X	X	X	
Pantalon de travail	X	X	X	
Gants	X	X	X	
Lunettes	X	X	X	X
Veste anti-coupure		X		
Casque avec visière et protection auditive		X		
Blouse / Charlotte / Chaussons				X

Les déplacements

Les déplacements vers les lieux de travaux pratiques ou visites se font généralement à l'aide d'un minibus 9 places.

Uniquement pour les stagiaires de la Formation Continue, si les véhicules sont indisponibles ou si le nombre de stagiaires est supérieur à la capacité du minibus, vous pourrez être amené(e) à utiliser votre véhicule personnel et être remboursé(e) de vos frais de déplacement. Pour prétendre au remboursement vous devez :

Avant le déplacement : Remplir et signer le formulaire « autorisation d'utilisation de son véhicule personnel » à demander auprès de votre référent pédagogique et à remettre à l'administration pour validation par la direction, accompagné des pièces justificatives suivantes :

- le permis de conduire
- l'attestation d'assurance justifiant que vous êtes l'assuré principal du véhicule
- la carte grise

Après le déplacement : Remettre au secrétariat comptabilité les documents suivants :

- l'autorisation d'utilisation du véhicule personnel
- un état de remboursement des frais de déplacement (document à se procurer auprès de la comptabilité)
- le permis de conduire
- l'attestation d'assurance justifiant que vous êtes l'assuré principal du véhicule
- la carte grise
- un RIB

Les périodes de fermeture des centres

Les centres sont généralement fermés :

- Entre Noël et Nouvel An
- Les deux premières semaines d'août.

Les services complémentaires des centres

CBCRH - Centre de Bilan et de Conseils en Ressources Humaines (site de Rivesaltes – Hôtel des Vignes)

Nom du responsable : Pascale Gullung

AOC - Point Accueil-Orientation-Conseil (site de Rivesaltes – Hôtel des Vignes)

Nom du responsable : Pascale Gullung

Référente Handicap (site de Rivesaltes)

Nom du responsable : Cécile Zaatar

L'amélioration continue du système Qualité

Engagé dans la démarche Qualité, la FPCA met tout en œuvre pour améliorer en permanence ses pratiques. Nous sommes certifiés QUALIOPI, QUALIFORMAGRI.

Si vous constatez des dysfonctionnements ou si vous avez des remarques concernant votre formation ou notre centre, nous vous invitons à compléter la « **fiche d'amélioration Qualité »**. Vous en trouverez à l'accueil du centre.

Pour les demandes de travaux, adressez-vous à l'accueil qui transmettra aux agents de maintenance.

Les instances représentatives des centres et de l'EPLEFPA

Les élections des délégués

Pour chacune des actions de formation supérieures à 500h prenant la forme de stages collectifs, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours. Tous les apprenants sont électeurs et éligibles.
Le scrutin se déroule pendant les heures de la formation.

Les délégués sont élus pour la durée de la formation. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent d'y participer. Lorsque le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin de la formation, il est procédé à une nouvelle élection.

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement de la formation et les conditions de vie des apprenants dans l'organisme de formation. Ils présentent les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions de santé de sécurité au travail et à l'application du règlement intérieur. Ils ont à leur disposition des « fiches d'amélioration qualité » dans le hall du bâtiment administratif.

Les Conseils de Centre et de Perfectionnement

Il est procédé à la désignation de deux représentants des apprenants pour siéger deux fois par an aux conseils (juin et novembre).

Les conseils de centre et de perfectionnement ont vocation à échanger sur l'organisation générale de la formation, ses objectifs, horaires, rythmes et programmes, méthodes, conditions de recrutement des apprenants, règlement intérieur, projets de centre.

Ils peuvent saisir la direction pour diverses questions intéressant la vie de la communauté et notamment celles relatives à la discipline générale, à la sécurité et à l'hygiène. Ils créent toutes les commissions nécessaires à la vie intérieure du centre et peuvent siéger en conseil de discipline. Ils doivent dans ce cas, suivre à l'égard des apprenants la procédure prévue aux articles R 811-39 à R811-43 du code rural.

Le Conseil d'Administration

Les représentants élus des apprenants peuvent également être appelés à participer au conseil d'administration, instance décisionnelle de l'EPLEFPA. Il est le support essentiel de l'exercice de la personnalité juridique ainsi que de l'autonomie financière, pédagogique et technique de l'établissement.

LES AIDES (FORMATION, EMPLOI, MOBILITÉ…)

Il existe tout un panel d'aides et d'accompagnements pouvant être mobilisé selon le projet de formation, les ressources financières, le statut de l'apprenant...

Voici une liste des structures de l'emploi, de l'accompagnement social et de l'aide à la mobilité.

Cette liste est donnée à titre indicatif, elle n'est pas exhaustive et n'engage pas le centre en cas de non attribution par l'organisme verseur de l'aide.

Tout public		
	France Travail	https://www.francetravail.fr/candidat/mes-droits-aux-aides-et-allocati.html
	Mission Locale Jeune	https://mlj66.org/notre-offre-de-service/
	Caisse d'Allocation Familiale	https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches
	Mutualité Sociale Agricole	https://www.msa.fr/lfp
	Service public Etat	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/comment-faire-si
	Conseil Régional Occitanie	https://www.laregion.fr/Les-aides-et-appels-a-projets
	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales	http://objectif-insertion66.fr/
	Centre de Ressources, d'Accompagnement et de Formation Adpep 66	https://craf.adpep66.org/
	Agence de Service et de Paiement	https://www.asp-public.fr/aides/aide-au-financement-du-permis-de-conduire-pour-les-apprentis
	Pays'Apprentis	https://www.groupagrica.com/action-sociale/paysapprentis
	MobiliJeune	https://www.actionlogement.fr/l-aide-mobili-jeune

Personnes en situation d'handicap		
agefiph ouvrir l'emploi aux personnes handicapées	**AGEFIPH**	https://www.agefiph.fr/personne-handicapee
CAP EMPLOI PYRÉNÉES ORIENTALES	**CAP EMPLOI**	https://www.capemploi-66.com/
emploi fiphfp handicap	**FIPHFP**	https://www.fiphfp.fr/

NOTRE OFFRE DE FORMATION

Niveau	Secteur	Diplôme/Titre	Formation continue	Formation par apprentissage
Niveau 3	MARAÎCHAGE, HORTICULTURE, ARBORICULTURE	CAPa Métiers de l'Agriculture (Horticulture, Productions fruitières)	X	X
Niveau 4	MARAÎCHAGE, HORTICULTURE, ARBORICULTURE	BP Responsable de Productions Légumières, Fruitières, Floristiques et Pépinières	X	X
Niveau 4	MARAÎCHAGE, HORTICULTURE, ARBORICULTURE	CS Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales	X	
Niveau 4	MARAÎCHAGE, HORTICULTURE, ARBORICULTURE	BP Responsable d'Entreprise Agricole spécialité Horticulture	X	X
Niveau 3	VITICULTURE / ŒNOLOGIE	CAPa Métiers de l'agriculture (Viticulture)	X	X
Niveau 3	VITICULTURE / ŒNOLOGIE	CQP Agent viticole	X	
Niveau 4	VITICULTURE / ŒNOLOGIE	BP Responsable d'Entreprise Agricole spécialité Viticulture	X	X
Niveau 4	COMMERCE	TP Conseiller de vente	X	X
Niveau 5	COMMERCE	TP Négociateur Technico-Commercial - fruits et légumes	X	X
Niveau 4	ELEVAGE	BP Responsable d'Entreprise Agricole spécialité Elevage	X	X
Niveau 3	FLEURISTERIE	CAP Fleuriste	X	X
Niveau 4	FLEURISTERIE	BP Fleuriste	X	X
Niveau 4	MACHINISME AGRICOLE	BP Conduite de Machines Agricoles	X	X
Niveau 3	FORÊT	BPA Bûcheron	X	X
Niveau 3	PAYSAGE	BPA Ouvrier Spécialisé du Paysage	X	X
Niveau 3	PAYSAGE	CAPa Jardinier Paysagiste		X
Niveau 4	PAYSAGE	BP Aménagements Paysagers	X	X
Niveau 5	PAYSAGE	BTSa Aménagements Paysagers		X
Niveau 6	PAYSAGE	Bachelor Concepteur designer d'espaces extérieurs	X	X
Niveau 3	SERVICES	TP Assistant de Vie aux Familles	X	X

X formation active pour 2025-2026
X nouvelle formation pour 2025-2026
X nouvelle voie de formation pour 2025-2026 ou 2026-2027